

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique relative à la révision n°2 du PLU de la commune de Montfort-sur-Argens

Par arrêté 2019/155 en date du 10 octobre 2019, le Maire de la commune de Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'évaluation environnementale du PLU et une évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le rapport de présentation du PLU. Conformément à l'article L104-6 du code de l'urbanisme, la commune a sollicité l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Son avis est joint au dossier d'enquête publique.

### L'enquête se déroulera en Mairie de Montfort-sur-Argens du 14 novembre 2019 au 13 décembre 2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montfort-sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 ; le mercredi de 14h00 à 17h00 ; le vendredi de 14h00 à 16h00. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr) (Rubrique PLU).

#### Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ;
- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rouguière, 83570 Montfort-sur-Argens ;
- Soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre 2019 à 9h00 au 13 décembre 2019 à 16h00.

#### Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivants :

- **Jeudi 14 novembre 2019 de 9h00 à 12h00** (ouverture de l'enquête publique) ;
- **Samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.**
- **Jeudi 28 novembre de 9h00 à 12h00.**
- **Mercredi 04 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.**
- **Vendredi 13 décembre de 14h00 à 16h00** (clôture de l'enquête publique).

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens, soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rouguière, 83570 Montfort-sur-Argens ou par **téléphone : 04 94 37 22 90.**

#### Caractéristiques principales du projet :

La révision n°2 du PLU comporte trois orientations générales :

1. Réaffirmer la centralité du village dans le cadre de la redéfinition de l'enveloppe urbaine.
2. Réaliser un projet économique et touristique durable.
3. Protéger les personnes et les biens –mettre en valeur l'environnement dans le respect du développement durable.

#### Le projet de PLU est constitué par :

- le rapport de présentation ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- le règlement (pièces écrites et pièces graphiques) ;
- les annexes générales.

#### Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n°2 du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

#### Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur M. Gérard BONADEI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le Commissaire Enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr), et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.